

● Avant-propos au rapport annuel 2010

C'est avec une grande fierté que je peux une fois de plus vous informer des bons résultats et des succès de notre assurance-maladie GALENOS dans cette édition du rapport annuel.

Nous sommes en particulier heureux du nombre important de nouveaux assurés. Cette augmentation correspond à nos attentes et se situe dans un cadre optimal et proportionnellement supportable pour notre assurance. Afin de garantir la santé financière de notre caisse, la croissance doit atteindre un objectif préalablement défini, tout en tenant compte des réserves. En effet, une augmentation trop importante d'affiliés peut menacer la poursuite des activités de la caisse en raison des réserves légales qui deviennent insuffisantes. Le fait que de nombreux anciens assurés, après un passage auprès d'une caisse « bon marché », se soient à nouveau annoncés à la GALENOS m'a particulièrement réjoui. Cela démontre sans équivoque que, lors du choix d'une caisse-maladie, la qualité des prestations reste un facteur primordial. Nous sommes fiers de la qualité desdites prestations et notamment des délais de remboursement extrêmement courts ainsi que du service téléphonique gratuit de conseils médicaux, à disposition 24 heures sur 24, pour nos assurés disposant de l'assurance-maladie obligatoire de base.

Rapport annuel 2010

Le présent rapport annuel vous montre que nous sommes parvenus, malgré une perte minimale, à maintenir les réserves légales au-dessus de la valeur exigée. Le résultat non équilibré résulte de plusieurs facteurs : d'une part, les coûts médicaux en plus forte hausse que prévue et la tendance, toujours plus marquée, en faveur de traitements hospitaliers ambulatoires. D'autre part, l'évolution défavorable des marchés boursiers n'a pas

permis de réaliser la performance escomptée sur les titres. En outre, et en raison de la moyenne d'âge moins élevée de nos membres, un montant plus faible a été perçu à titre de compensation des risques.

Assurances complémentaires MAXICA et HOPITAL

Le développement des assurances complémentaires représente actuellement notre grande priorité. Depuis quelques années, les assurances complémentaires d'hospitalisation HOPITAL II (division demi-privée) et HOPITAL III (division privée) avec primes selon l'âge d'entrée évoluent très défavorablement. Cette situation transparaît clairement dans le résultat annuel et aggrave le bilan total de certaines régions comme Zurich 1 (Ville de Zurich) dont les coûts de l'assurance-maladie obligatoire MINICA ne sont déjà pas couverts par les primes.

Après décision de l'Office fédéral de la santé publique d'ajouter, dès le 01.01.2012, des méthodes de médecines complémentaires à un catalogue de prestations déjà bien étoffé, les assurances complémentaires peuvent paraître moins attractives. D'autant plus que la prime de l'assurance de base représente une somme non négligeable. Néanmoins, les raisons de conclure une assurance complémentaire MAXICA et HOPITAL restent toujours aussi nombreuses. Pensez notamment à un encadrement plus optimal en milieu hospitalier, à un environnement plus calme et plus propice à la guérison ainsi qu'aux très appréciables prestations lors de cures, de soins à domicile ou de séjours dans un établissement médico-social. Sans compter une participation aux traitements dentaires toujours la bienvenue! ►

Primes et évolution dans le domaine de la santé publique

Pour les raisons citées dans les paragraphes précédents, nous serons contraints d'adapter les primes de certaines assurances complémentaires également dans les années à venir. Une grande incertitude règne en ce qui concerne l'assurance de base et un pronostic à long terme n'est que difficilement possible. Dès 2012, le nouveau financement hospitalier ainsi que les forfaits par cas DRG (Diagnosis Related Groups) seront appliqués. Dans de nombreuses institutions actives dans le domaine de la santé publique, on est encore très éloigné des buts fixés par ces innovations rendant encore plus problématique une prévision pour les années à venir. Nous supposons toutefois que les coûts de la santé, et par conséquent les primes, continueront leur progression. D'autant plus que sous la pression des forfaits par cas DRG, il en va de l'intérêt des établissements hospitaliers à augmenter le nombre de traitements en ambulatoire. En effet, et contrairement aux traitements stationnaires, les coûts des consultations ambulatoires sont à 100 % à la charge des assureurs.

Un autre facteur oblige inéluctablement les caisses-maladie à générer des entrées financières supplémentaires. Il s'agit en l'occurrence de conditions inexplicables, fixées par les nouvelles dispositions fédérales en matière de placement, et qui obligent les caisses à vendre, sans véritable délai de transition (31.12.2011), des actions avec parfois des pertes considérables.

Les coûts de la santé en hausse constante et leurs répercussions sur les primes sont la raison de l'actuelle récolte de signatures en vue d'une deuxième tentative de lancement de la caisse unique. Entre-temps, même les instigateurs de l'initiative ont constaté que la réduction de prime espérée ne sera toutefois que minime. C'est pourquoi nous affirmons qu'une caisse unique étatique ouvrira la voie à une hausse illimitée des primes. Dans un second temps, l'appel à des primes calculées selon le revenu sera devenu inexorable. Donc un jeu très dangereux!

Direction et team GALENOS

Je félicite notre Directeur Monsieur Emmanuel Champredonde, entré en fonction le 1 août 2009, pour son engagement couronné de succès au service de nos assurés. Grâce à ses grandes compétences dans le domaine de la finance et des assurances, il peut nous fournir à tout moment une vue d'ensemble de la situation de notre caisse-maladie et permet ainsi au Comité de prendre à temps les mesures nécessaires. Conjointement avec ses collaboratrices et collaborateurs de longue date ainsi qu'avec les personnes recrutées récemment, il dirige une équipe engagée et motivée. Je tiens à remercier ici chaleureusement Monsieur Champredonde ainsi que toute son équipe pour le travail remarquable fourni en 2010.

Invitation et remerciements

Je vous remercie de votre intérêt pour ce rapport annuel ainsi de la confiance que vous accordez à la GALENOS. Merci également à l'ensemble de mes collègues du Comité non seulement pour leur collaboration mais également pour leur soutien lors de nos séances.

Je me réjouis de pouvoir accueillir nombre d'entre vous à l'occasion de la prochaine Assemblée générale du 4 juin à Zurich et souhaite à toutes et tous une très bonne santé.



Hansruedi Moos

Président du Comité
Zurich, Avril 2011

● Autorités 2010

Comité

depuis

Président	1992/2002	Moos Hans-Rudolf , Ing. dipl. HTL Schwizergut 10, 8610 Uster, tél. 044 941 14 65
Vice-président	2008	Lang Hans-Peter Oetlistal 19, 8910 Affoltern am Albis, tél. 044 761 14 79
Secrétaire	1994	Allemann Konrad , Ing. dipl. ETH/STV Abuss-Strasse 6, 8415 Berg am Irchel, tél. 052 318 17 61
Autres membres	1993	Agustoni Gabriele , Ing. dipl. ETS/ATS Via Mondacce 40, 6648 Minusio, tél. 091 743 14 21
	1996	Berli Jörg , Ing. BTP/ HTL/ing. comm. STV Spitzmattstrasse 17, 5210 Windisch, tél. 056 442 24 67
	1999	Leder Sandra , Informaticienne dipl. Langägertenstrasse 16, 8125 Zollikerberg, tél. 044 391 36 45
	2001	Sommer Rolf , Ing. dipl. HTL/STV Krummackerweg 35, 4600 Olten, tél. 062 296 26 45
	2002	Erny Marlyse , Dr med. Steinweg 32, 4142 Münchenstein, tél. 061 411 78 85
	2002	Marti Mario , Dr iur., intercesseur, MJur Brunnmattstrasse 53a, 3007 Berne, tél. 031 371 99 84
	2002	Scheidegger Markus , Manager hospitalier dipl. FH Meiental 24a, 3083 Trimstein, tél. 031 839 95 10

Organe de révision

2004	Ferax Treuhand AG Letzigraben 89, case postale, 8003 Zurich, tél. 044 404 56 56
------	---

Administration

1999/2009	Champredonde Emmanuel , Directeur
1993/1996	Lang Hans-Peter , Directeur adjoint
2010	D'Avino Natascha , Cheffe Marketing/Assurances
2009	Hügel Andrea , Cheffe des Finances
1999/2009	Champredonde Emmanuel , Chef des Prestations par intérim
(dès 2011	Waldispühl Remo , Chef des Prestations)

GALENOS Assurance-maladie et accidents

Militärstrasse 36, case postale, 8021 Zurich

Tél. 044 245 88 88

E-mail : info@galenos.ch

Internet : www.galenos.ch

● Effectif des membres

Nombre de membres par catégorie d'assurance

	2010	2009
CASH-LAMal	2449	2683
CASH-LCA	71	70
MINICA assurance-maladie obligatoire de soins	12913	10982
CASH-IV	1764	1976
MAXICA	6848	6926
HOPITAL	5729	5816
RISK	1924	1921
Personnes assurées	15054	13248

Age moyen

51,76 53,29

Nombre de membres par canton

Canton	2010	2009	Canton	2010	2009
ZH	4445	4679	SH	223	184
BE	2019	1515	AR	92	37
LU	386	268	AI	12	5
UR	46	16	SG	873	674
SZ	121	110	GR	178	175
OW	23	23	AG	1507	1097
NW	28	25	TG	317	274
GL	42	39	TI	247	231
ZG	181	117	VD	1331	1328
FR	470	410	VS	524	208
SO	443	443	NE	360	363
BS	241	211	GE	335	347
BL	493	305	JU	117	131

Effectif des membres depuis 1995 (budget 2011)



● Statistique

Evolution des prestations et des journées d'indemnité par membre dans les diverses catégories d'assurance (nets)

			2010	2009
CASH	Prestations	CHF	251.89	188.44
	Journées		6,42	3,09
CASH-VVG	Prestations	CHF	269.42	0.00
	Cas		1	0
MINICA	Prestations	CHF	3 658.02	3 943.17
CASH-IV	Prestations	CHF	118.17	122.63
	Cas		22	22
MAXICA	Prestations	CHF	491.96	493.08
HOPITAL	Prestations	CHF	1 704.55	1 563.25

Evolution des recettes, des dépenses et de la réserve par membre

			2010	2009
Primes encaissées		CHF	3 507.16	3 606.61
Total des recettes		CHF	3 525.18	3 773.37
Total des dépenses		CHF	3 530.72	3 773.70
Réserve LAMal		CHF	578.66	663.84

Cas de maladie

			2010	2009
Indemnité journalière	Cas		61	62
	Jours		15 732	16 250
Séjours à l'hôpital	Jours		24 505	23 216
Factures traitées	Nombre		142 049	131 834
Factures par membre			11,0	12,0

● Répartition des frais administratifs

Frais administratifs de personnel

			2010	2009
Salaires et rémunérations		CHF	1 704 536.35	1 936 466.75
Prestations sociales		CHF	344 673.40	328 170.65
Autres charges de personnel		CHF	105 596.40	115 196.80
Total		CHF	2 154 806.15	2 379 834.20

Frais administratifs de matériel

			2010	2009
Locaux administratifs		CHF	440 156.70	423 465.40
Frais informatiques		CHF	483 656.88	428 535.29
Cotisations d'associations et primes d'assurance		CHF	110 556.68	93 783.42
Frais de port et de télécommunications		CHF	152 853.00	152 827.85
Imprimés		CHF	179 218.97	373 114.29
Marketing et publicité		CHF	292 345.69	606 505.18
Indemnités, honoraires du Comité		CHF	31 671.00	39 557.20
Organe de révision		CHF	88 985.95	83 701.25
Autres charges administratives		CHF	142 443.53	149 718.88
Total		CHF	1 921 888.40	2 351 208.76

● Bilan au 31 décembre

Actifs		2010	2009
Caisse	CHF	2 382.10	4 975.00
Compte courant de chèques postaux	CHF	2 780 872.55	2 828 552.82
Avoir sur compte bancaire	CHF	2 595 715.17	289 630.50
Dépôts à terme	CHF	0.00	0.00
Créances sur primes	CHF	11 914 820.95	10 758 050.05
– Réévaluation des créances sur primes	CHF	-155 000.00	-155 000.00
Frais de participation	CHF	102 500.13	118 484.42
Créances envers la réassurance	CHF	51 993.63	49 510.93
Créances envers l'institution commune LAMal	CHF	0.00	704 073.00
Créances envers les cantons	CHF	80 589.00	36 399.10
Impôts anticipés	CHF	67 748.65	71 172.16
Intérêts courus	CHF	308 866.00	316 589.00
Actifs transitoires	CHF	263 804.07	94 783.76
Titres	CHF	36 911 188.25	38 306 313.88
Investissements auprès d'institutions	CHF	476 178.00	476 178.00
– Réévaluation des placements de capitaux	CHF	-4 075 000.00	-4 700 000.00
Mobilier et infrastructure	CHF	81 080.35	3.00
– Réévaluation mobilière et d'infrastructure	CHF	-28 579.35	0.00
TOTAL ACTIFS	CHF	51 379 159.50	49 199 715.62

Passifs		2010	2009
Obligations des prestations d'assurance	CHF	479 687.37	170 050.75
Primes facturées à l'avance	CHF	15 698 003.55	14 268 883.35
Primes payées à l'avance	CHF	0.00	0.00
Passifs transitoires	CHF	206 336.89	238 037.90
Provisions pour			
– cas d'assurance en cours LAMal	CHF	12 200 000.00	11 820 000.00
– cas d'assurance en cours LCA	CHF	4 000 000.00	4 000 000.00
– réserves de vieillissement LCA	CHF	2 500 000.00	2 000 000.00
– réserves de sécurité et de fluctuation LCA	CHF	4 000 000.00	4 000 000.00
– fonds de soutien LCA	CHF	90 000.00	90 000.00
– réserves techniques diverses	CHF	2 871 982.30	3 818 147.02
– compensation des risques	CHF	622 000.00	0.00
Réserves LAMal			
– Assurance-maladie obligatoire de soins LAMal	CHF	7 969 209.17	8 138 898.87
– Assurance facultative indemnités journalières LAMal	CHF	741 940.22	655 697.73
TOTAL PASSIFS	CHF	51 379 159.50	49 199 715.62

● Produits

Primes

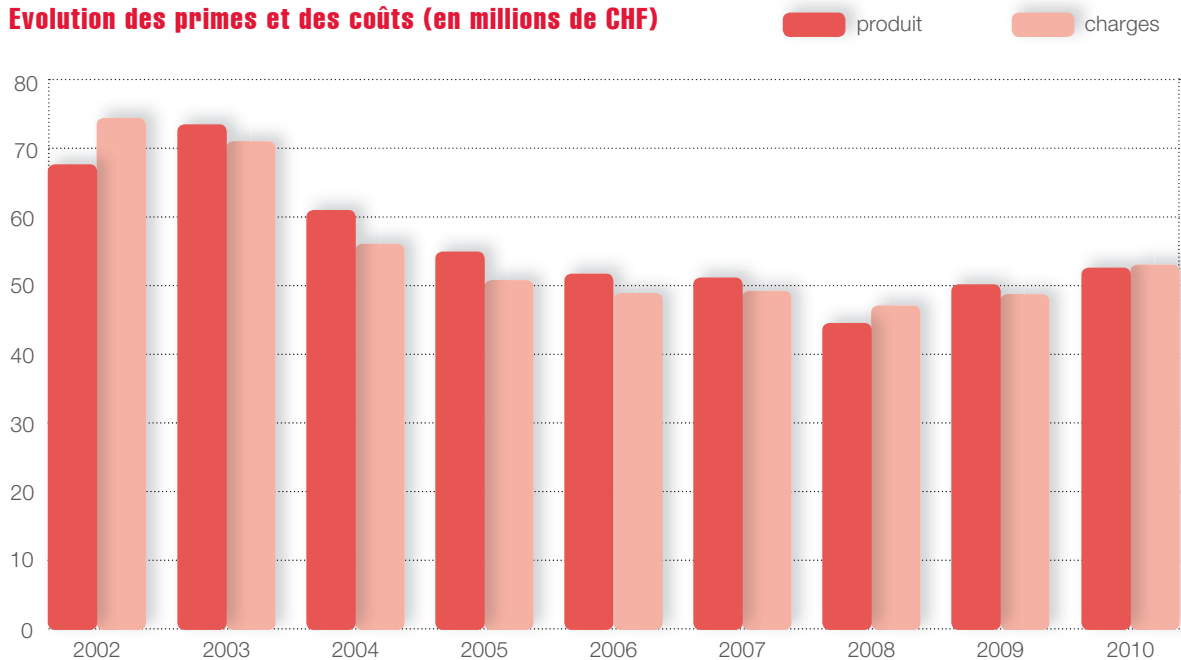
		2010	2009
CASH-LAMal	CHF	872 277.90	999 184.30
CASH-LCA	CHF	53 886.00	55 342.40
MINICA	CHF	37 535 074.70	32 416 158.55
CASH-IV	CHF	237 210.00	224 943.95
MAXICA	CHF	3 811 155.30	3 740 670.30
HOPITAL	CHF	10 228 549.10	10 261 812.80
RISK	CHF	58 674.25	82 198.55
ASSIST	CHF	0.00	0.00
Total des primes encaissées	CHF	52 796 827.25	47 780 310.85
Réduction sur les primes	CHF	- 316 332.06	-256 207.05
Autres quotes-parts	CHF	11 767.80	-12 059.78
Primes de réassurance	CHF	-375 434.09	-108 719.97
Contributions au fonds couvrant les cas d'insolvabilité	CHF	0.00	0.00
Total du produit d'assurance	CHF	52 116 828.90	47 403 324.05

Produits et charges neutres

Rendements du capital	CHF	986 847.82	1 311 487.38
Dépenses en capital	CHF	-660 605.05	-750 257.33
Réévaluation des titres	CHF	625 000.00	2 025 000.00
Total produits et charges neutres	CHF	951 242.77	2 586 230.05

TOTAL PRODUIT	CHF	53 068 071.67	49 989 554.10
----------------------	------------	----------------------	----------------------

Evolution des primes et des coûts (en millions de CHF)



Charges

Prestations d'assurance

		2010	2009
CASH-LAMal	CHF	616 890.80	505 572.00
CASH-LCA	CHF	19 129.00	0.00
MINICA	CHF	53 601 066.33	49 292 949.30
Frais de participation des assurés	CHF	-6 365 030.70	-5 989 052.63
CASH-IV	CHF	208 455.00	242 314.00
MAXICA	CHF	3 368 929.15	3 415 097.35
HOPITAL	CHF	9 765 384.80	9 091 882.50
Total prestations d'assurance	CHF	61 214 824.38	56 558 762.52

Autres prestations

Soutien accordé à des assurés	CHF	2 118.55	2 402.40
Examens et certificats médicaux	CHF	10 807.13	15 015.52
Assistance SOS	CHF	8 468.16	7 222.15
Contribution Medi24	CHF	65 156.10	0.00
Remboursement de réassurance	CHF	-300 347.25	-35 015.35
Autres prestations LAMal et LCA	CHF	-1 633.37	1 646.45

Provisions

Cas d'assurance en cours LAMal	CHF	380 000.00	1 020 000.00
Cas d'assurance en cours LCA	CHF	0.00	0.00
Réserves de vieillissement LCA	CHF	500 000.00	0.00
Réserves de sécurité et de fluctuation LCA	CHF	0.00	0.00
Réserves techniques diverses	CHF	-946 164.72	-55 479.98

Compensation des risques

	CHF	-11 886 984.00	-12 654 787.00
--	-----	----------------	----------------

Total charges d'assurance

	CHF	49 046 244.98	44 859 766.71
--	-----	---------------	---------------

Frais administratifs de personnel

	CHF	2 154 806.15	2 379 834.20
--	-----	--------------	--------------

Frais administratifs de matériel

	CHF	1 921 888.40	2 351 208.76
--	-----	--------------	--------------

Amortissements

Mobilier et infrastructure	CHF	28 579.35	22 576.85
----------------------------	-----	-----------	-----------

Modification des réserves LAMal

	CHF	-83 447.21	376 167.58
--	-----	------------	------------

TOTAL CHARGES

	CHF	53 068 071.67	49 989 554.10
--	-----	---------------	---------------

● Provisions LCA (assurances complémentaires) en proportion des primes encaissées

Année		Primes		Provisions	en %
1997	CHF	13 649 956.45	CHF	7 648 024.90	56,03 %
1998	CHF	13 874 041.45	CHF	8 412 739.53	60,64 %
1999	CHF	14 006 864.05	CHF	9 799 222.25	69,96 %
2000	CHF	14 274 352.30	CHF	10 680 965.60	74,83 %
2001	CHF	14 356 451.85	CHF	8 480 726.65	59,07 %
2002	CHF	14 158 475.15	CHF	7 473 888.80	52,79 %
2003	CHF	13 709 823.30	CHF	6 647 949.50	48,49 %
2004	CHF	14 703 691.90	CHF	7 886 050.75	53,63 %
2005	CHF	14 377 516.05	CHF	8 310 396.39	57,80 %
2006	CHF	14 097 124.00	CHF	8 489 377.62	60,22 %
2007	CHF	14 333 272.95	CHF	8 673 921.29	60,52 %
2008	CHF	14 392 618.60	CHF	9 963 627.00	69,23 %
2009	CHF	14 282 769.45	CHF	9 908 147.02	69,37 %
2010	CHF	14 330 800.40	CHF	10 590 000.00	73,90 %

● Réserves LAMal en proportion des primes encaissées

Année		Primes		Réserves	en %
1997	CHF	15 359 727.50	CHF	5 872 319.52	38,23 %
1998	CHF	28 625 385.80	CHF	8 002 340.72	27,96 %
1999	CHF	43 731 517.15	CHF	9 374 261.75	21,44 %
2000	CHF	47 043 580.35	CHF	6 716 984.65	14,28 %
2001	CHF	53 521 427.20	CHF	608 074.22	1,14 %
2002	CHF	54 363 556.15	CHF	-5 637 660.15	-10,37 %
2003	CHF	57 386 490.15	CHF	-2 879 215.85	-5,02 %
2004	CHF	45 405 045.70	CHF	2 545 256.63	5,61 %
2005	CHF	39 673 436.65	CHF	5 239 342.82	13,21 %
2006	CHF	36 456 656.85	CHF	8 092 882.47	22,20 %
2007	CHF	35 607 823.75	CHF	8 767 784.61	24,62 %
2008	CHF	34 286 650.80	CHF	8 418 429.02	24,55 %
2009	CHF	33 415 342.85	CHF	8 794 596.60	26,32 %
2010	CHF	38 407 352.60	CHF	8 711 149.39	22,68 %

(taux de réserves prescrit par la loi: 20 %)

● Répartition des recettes et des dépenses en pourcentage

Recettes	2010	2009
Cotisations des membres		
CASH-LAMal	1,64 %	2,00 %
CASH-LCA	0,10 %	0,11 %
MINICA	70,02 %	64,63 %
CASH-IV	0,45 %	0,45 %
MAXICA	7,18 %	7,48 %
HOPITAL	18,68 %	20,02 %
RISK + ASSIST	0,11 %	0,16 %
Total contributions des membres	98,19 %	94,85 %
Rendements neutres	1,81 %	5,15 %
Total	100,00 %	100,00 %

Dépenses	2010	2009
CASH-LAMal	1,16 %	1,02 %
CASH-LCA	0,04 %	0,00 %
MINICA	89,01 %	87,11 %
CASH-IV	0,39 %	0,49 %
MAXICA	6,35 %	6,88 %
HOPITAL	18,40 %	18,30 %
Total intermédiaire	115,35 %	113,80 %
Frais administratifs LAMal et LCA	7,74 %	9,53 %
Compensation des risques	-22,40 %	-25,48 %
Autres dépenses et provisions	-0,69 %	2,15 %
Total	100,00 %	100,00 %

● Rapport de l'Organe de révision

à l'Assemblée générale de la GALENOS Assurance-maladie et accidents, Zurich

Zurich, 29 mars 2011

Rapport de l'Organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la GALENOS Assurance-maladie et accidents, comprenant le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à la répartition du résultat est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ferax Treuhand AG

Emil Walt
Expert-réviseur agréé

Thomas P. Haab
Expert-réviseur agréé
Réviseur Responsable

● Budget 2011, produits

Primes

CASH-LAMal	CHF	800 000.00	
CASH-LCA	CHF	55 000.00	
MINICA	CHF	42 700 000.00	
CASH-IV	CHF	250 000.00	
MAXICA	CHF	3 900 000.00	
HOPITAL	CHF	10 500 000.00	
RISK	CHF	80 000.00	
Total des primes encaissées	CHF		58 285 000.00
Réduction sur les primes	CHF	-230 000.00	
Autres quotes-parts	CHF	5 000.00	
Primes de réassurance	CHF	-170 000.00	
Contributions au fonds couvrant les cas d'insolvabilité	CHF	-35 000.00	
Total du produit d'assurance	CHF		57 855 000.00

Produits et charges neutres

Rendements du capital	CHF	1 100 000.00	
Dépenses en capital	CHF	-700 000.00	
Réévaluation des titres	CHF	0.00	
Autres produits et charges extraordinaires	CHF	10 000.00	
Total produits et charges neutres	CHF		410 000.00
TOTAL PRODUIT	CHF		58 265 000.00

● Budget 2011, charges

Prestations d'assurance

CASH-LAMal	CHF	650 000.00	
CASH-LCA	CHF	20 000.00	
MINICA	CHF	57 500 000.00	
Frais de participation des assurés LAMal	CHF	-6 900 000.00	
CASH-IV	CHF	220 000.00	
MAXICA	CHF	3 500 000.00	
HOPITAL	CHF	9 800 000.00	
Total prestations d'assurance	CHF		64 790 000.00

Autres prestations

Soutien accordé à des assurés	CHF	3 500.00	
Examens et certificats médicaux	CHF	15 000.00	
Assistance SOS	CHF	9 000.00	
Contribution Medi24	CHF	60 000.00	
Remboursement de réassurance	CHF	-50 000.00	

Provisions

Cas d'assurance en cours	CHF	0.00	
Réserves de vieillissement LCA	CHF	0.00	
Réserves de sécurité et de fluctuation LCA	CHF	0.00	

Compensation des risques

CHF -11 000 000.00

Total charges d'assurance CHF **53 767 500.00**

Frais administratifs de personnel

CHF 2 200 000.00

Frais administratifs de matériel

CHF 2 050 000.00

Amortissements

Mobilier et infrastructure	CHF	50 000.00	
----------------------------	-----	-----------	--

TOTAL CHARGES CHF **58 067 500.00**

Résultat avant affectation aux provisions et réserves CHF 197 500.00

TOTAL CHF **58 265 000.00**

